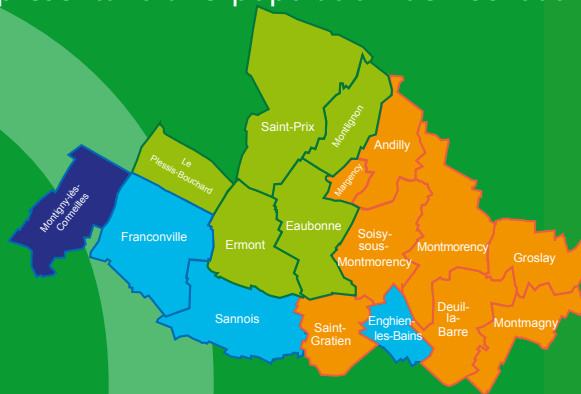




## LE SYNDICAT EMERAUDE

### Territoire

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes de la vallée de Montmorency représentant une population de 255 000 habitants.



### Ses missions

- La collecte des déchets ménagers résiduels, spéciaux et des encombrants,
- La collecte sélective et le tri des emballages,
- Le traitement des déchets ménagers résiduels et spéciaux, des encombrants, des déchets verts,
- La gestion des déchets en provenance des centres techniques municipaux et de l'Eco-site,
- La gestion des bacs,
- La communication.

### Contact

Syndicat Emeraude  
Parc d'Activités des Colonnes  
12 rue Marcel Dassault  
95 130 Le Plessis-Bouchard  
Tél. 01 34 11 92 92 - Fax 01 34 11 92 86  
Courriel : [contact@syndicat-emeraude.com](mailto:contact@syndicat-emeraude.com)

Retrouvez-nous sur  
[www.syndicat-emeraude.com](http://www.syndicat-emeraude.com)



Conception et réalisation : Syndicat Emeraude - Impression : ITOB - imprimé sur papier recyclé - octobre 2009

Document à conserver



# GUIDE DE TRI

POUR RECYCLER TRIONS !



## LE TRI, UN GESTE SIMPLE

Depuis le démarrage des premières collectes sélectives d'emballages, il y a plus de 10 ans, les consignes de tri ont évolué. C'est pourquoi le Syndicat Emeraude vous propose aujourd'hui la nouvelle version du guide de tri pour mieux trier vos déchets.

### ● Pourquoi trier ?

Le tri des déchets est un moyen incontournable pour lutter contre le gaspillage des ressources naturelles, pour promouvoir les économies d'énergie tout en épargnant notre environnement. La plupart des emballages sont fabriqués à partir de ressources naturelles qui s'épuiseront un jour. C'est pourquoi, il est important de recycler ces matières, c'est à la fois un enjeu écologique et économique.

### ● Exemple de recyclage



Bouteilles en plastique



Vêtements en fibre polaire

**1 tonne de bouteilles en plastique triées = 1 950 pulls en laine polaire recyclée = 832 litres de pétrole, 244 m<sup>3</sup> de gaz et 8 m<sup>3</sup> d'eau économisés**

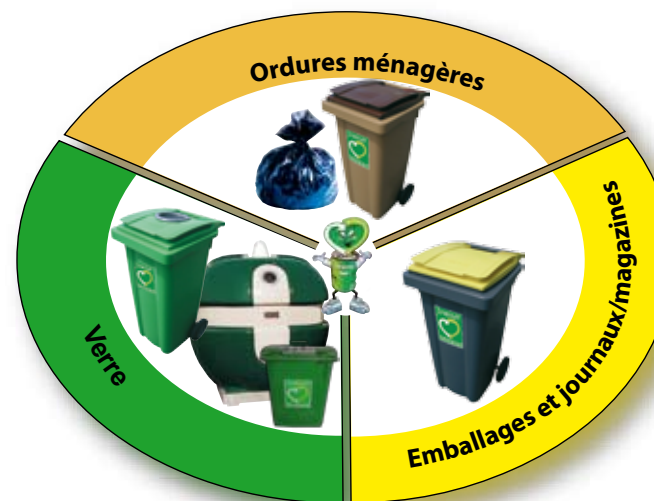
### ● La prévention des déchets

«Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas»

Quelques gestes simples du quotidien et des achats éco-responsables permettent d'éviter la production de déchets. Le Grenelle de l'Environnement fixe à cet effet différents objectifs sur la réduction à la source des déchets, la réutilisation et l'optimisation du recyclage.

2

### ● Quels équipements pour trier vos déchets



Le Syndicat Emeraude assure la fourniture des conteneurs destinés à la collecte des emballages, journaux-magazines et des bacs destinés à la collecte du verre sur l'ensemble des communes de son territoire. Pour les ordures ménagères résiduelles, cette fourniture s'effectue sur certaines communes (consulter le Syndicat Emeraude).

Une maintenance est assurée sur ces conteneurs en cas de détérioration, destruction ou vol.

Pour toute demande relative à ces bacs, un seul numéro :

**01 34 11 92 92**

Pour connaître les jours de collecte de l'ensemble des déchets sur votre commune, référez-vous au calendrier annuel disponible à l'accueil de votre Mairie, au Syndicat

Emeraude ou téléchargeable sur notre site internet :

[www.syndicat-emeraude.com](http://www.syndicat-emeraude.com)



TRIER C'EST PRÉSERVER



3



## BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES



### Seuls les bouteilles et flacons se recyclent

Je les jette en vrac dans le bac à couvercle jaune avec leurs bouchons



Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda ...



Bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel ...



cubiteiners de vin ...



Flacons de produits d'hygiène et de beauté ...



Bouteilles de lait, d'huile alimentaire ...

### Conseil pratique



Vissez vos bouchons sur vos bouteilles, ils sont aussi recyclables

Bouteilles et flacons en plastique

### Les interdits



4



Petits emballages en plastique ou en polystyrène

Sacs en plastique

à jeter dans le bac à ordures ménagères



Suremballages, films plastique

Blisters plastique

5





## Conseil pratique

### Faut-il laver les emballages à recycler ?

**Non.** Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite traitée.

Boîtes métalliques

## BOÎTES MÉTALLIQUES



Je les jette en vrac dans le bac à couvercle jaune



les boîtes de conserve,  
les boîtes de boisson ...



les barquettes en  
aluminium ...



les aérosols et les bidons

Les interdits



à jeter dans le bac à ordures ménagères

6



Boîtes de conserve  
contenant des restes



Casserole, ou autres  
objets métalliques

7



## CARTONS CARTONNETTES

## BRIQUES, JOURNAUX- MAGAZINES

Cartons, briques,  
journaux, magazines

Je les jette en vrac dans le bac à couvercle jaune



cartons, cartonnettes ...



journaux, magazines,  
prospectus ...



briques alimentaires

### Les interdits

Les papiers spéciaux tels que le papier calque, le papier peint, le papier cadeau, les enveloppes, le papier carbone ou autocopiant, les Post-it® ...

à jeter dans le bac à ordures ménagères



couches,  
mouchoirs, papiers  
souillés

Suremballages,  
films plastiques

8

9

## Conseil pratique

Attention ! le verre de vitres n'a pas la même composition que le verre à usage alimentaire; jetez-le aux ordures ménagères.



Je les jette en vrac dans le bac ou la borne à verre  
Sans bouchons, ni capsules, ni couvercles



Bouteilles ...



Bocaux et petits pots...

10  
**Les interdits**



Vaisselle, faïence, porcelaine,  
cristal

à jeter dans le bac à ordures ménagères



Ampoules

Vitres et miroirs



11



## LE SAVIEZ-VOUS ?



### ❶ Pourquoi ne recycle-t-on pas les sacs et les suremballages en plastique ?

L'industrie du recyclage est en pleine évolution. Tout ce qui est recyclable n'est pas forcément recyclé aujourd'hui, pour des raisons écologiques ou économiques. Des réflexions sont en cours sur le recyclage d'autres emballages plastiques.

**Jetez les sacs et films plastiques dans la poubelle destinée aux ordures ménagères.**

### ❷ Tous les papiers sont-ils recyclables ?

**Non !** pour être réutilisé, le papier est mélangé à de l'eau et brassé pour être transformé en pulpe avant d'être blanchi. Tous les papiers perméables à l'eau peuvent donc être recyclés. En revanche, les papiers pelliculés sont imperméables (papier peint en particulier mais aussi cartes postales, papier calque, affiches ...) et ne peuvent être traités de cette manière.



### ❸ Que signifie le point Eco-Emballages ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est systématiquement recyclable.

12

### ❹ Une fois collectés, que deviennent les emballages ?



Ils sont acheminés vers un centre de tri et subissent une séparation mécanique et manuelle afin de les regrouper par type de matériaux. Compactés sous forme de balles, ils sont ensuite dirigés vers des unités de recyclage afin de leur donner une deuxième vie.



#### Sécurité des trieurs

Afin d'éviter les accidents sur la chaîne de tri, ne mêlez pas d'objets coupants, piquants, toxiques, sales ou malodorants dans votre bac à couvercle jaune.

### ❺ Peut-on recycler les bouteilles en plastique d'huile alimentaire ?



**OUI !** les bouteilles d'huile **alimentaires** sont aujourd'hui recyclable. Elles peuvent être déposées dans votre bac jaune, vidées, pour ne pas souiller le reste de votre bac

**Les bouteilles d'huile en verre sont à déposer vidées de leur contenu dans votre bac vert.**



### ❻ Pourquoi ne faut-il pas jeter les déchets ménagers recyclables enfermés dans un sac ?

Les sacs en plastique (non recyclable à ce jour) sont très commode pour transporter les déchets, mais lorsqu'un sac plastique arrive au centre de tri, les employés ne peuvent prendre ni le temps ni le risque de l'ouvrir et le sac, ainsi que son contenu, sera alors envoyé à l'incinération. Videz le contenu du sac dans le bac à couvercle jaune et jetez le sac vide aux ordures ménagères.

Un doute ?  
Une question ?

Un seul numéro :

Syndicat Emeraude

01 34 11 92 92

13



## ECO-SITE DU PLESSIS BOUCHARD

### Un Eco-site : qu'est-ce que c'est ?

Géré par le Syndicat Emeraude, l'Eco-site ou déchèterie est un centre d'apport volontaire où les particuliers déposent gratuitement leurs déchets encombrants occasionnels, ceux qui ne peuvent être collectés dans les conditions habituelles en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

### Les dépôts autorisés



GRAVATS-INERTES



PAPIERS, JOURNAUX,  
MAGAZINES



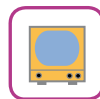
DÉCHETS DE DÉMOLITION  
CONTENANT DU PLÂTRE



HUILES MINÉRALES



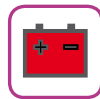
ENCOMBRANTS



DEEE  
(Déchets d'Equipements  
Electriques et Electroniques)



DÉCHETS VERTS



PILES ET BATTERIES



CARTONS



NÉONS ET LAMPES À  
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



FERRAILLES,  
MÉTAUX



PEINTURES ET  
PRODUITS TOXIQUES



PALETTES-BOIS

Peintures, solvants, colles, pesticides, acides,  
radiographies...

14

Dépôts interdits



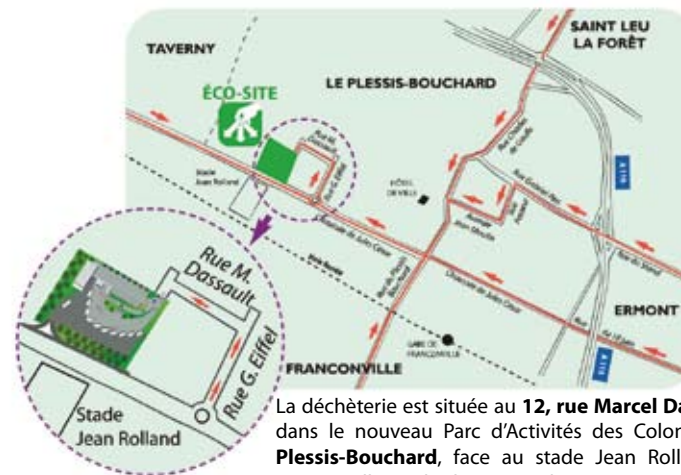
Ordures ménagères - Médicaments - Produits explosifs - Bouteilles de gaz - Extincteurs - Déchets industriels spéciaux (D.I.S.) - Déchets putrescibles - Déchets de soins - Amiante - Pneus Déchets radioactifs

### L'accès à l'Eco-site est réglementé

L'accès à l'Eco-site est réservé aux seuls particuliers résidant dans l'une des communes du Syndicat Emeraude, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité. Les dépôts sont limités à environ 2 m<sup>3</sup> par jour (en particulier le samedi et le dimanche).

Seules les voitures particulières (les remorques attelées ne doivent pas excéder une capacité de 500 kg) et les véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes et de faible hauteur sont autorisés. **Les déchets des commerçants, artisans, PME, industriels et des espaces collectifs ne sont pas acceptés.**

### Comment s'y rendre ?



La déchèterie est située au 12, rue Marcel Dassault, dans le nouveau Parc d'Activités des Colonnes au Plessis-Bouchard, face au stade Jean Rolland de Franconville, sur la chaussée Jules César.

|          | Horaires d'été<br>1er avril / 30 septembre | Horaires d'hiver<br>1er octobre / 31 mars |
|----------|--|---|
| Lundi    |  |   |
| Mercredi |  |   |
| Vendredi | 10 h à 20 h                                | 10 h à 18 h                               |
| Samedi   | sans interruption                          | sans interruption                         |
| Dimanche |  |   |
| Mardi    | 14 h à 20 h                                | 14 h à 18 h                               |
| Jeudi    | sans interruption                          | sans interruption                         |

N.B : Fermeture exceptionnelle les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier

Un guide pratique de l'Eco-site est disponible à l'accueil de votre mairie, au Syndicat Emeraude ou téléchargeable sur notre site internet : [www.syndicat-embraude.com](http://www.syndicat-embraude.com)

15